

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 9 mai 2016, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 19 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCAION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Projet d'eau potable et d'eaux usées;
 - 1.1. Dépôts de soumissions :
 - 1.1.1. Travaux de construction ;
 - 1.1.2. Surveillance des travaux ;
 - 1.2. Acquisition de terrains ;

Les membres du conseil étant tous présents, le point 2 est enlevé à l'ordre du jour :

3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

1. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

1.1. Dépôts de soumissions

2016-05-164

1.1.1. Travaux de construction

ATTENDU QUE par la résolution 2015-07-231, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux de construction dans le projet d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛT</u> (excluant les taxes)
Allen, Entrepreneur Général inc.	12 880 000,00 \$
Charles-Auguste Fortier inc.	14 529 763,57 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	12 477 000,00 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	15 345 201,85 \$
Construction Polaris inc.	12 870 000,10 \$
Excavation M. Toulouse inc.	11 977 000,00 \$
Giroux et Lessard ltée	14 417 268,22 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	12 638 715,80 \$

ATTENDU QUE Norda Stelo a procédé à l'analyse des soumissions et déclaré que celles-ci étaient conformes aux attentes et exigences contenues dans le document d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux d'alimentation en eau potable, collecte et interception des eaux usées et piste cyclable à Excavation M. Toulouse inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de treize millions sept cent soixante-dix mille cinq cent cinquante-cinq dollars et soixante-quinze cents (13 770 555,75 \$), incluant les taxes, et ce, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), de l'obtention de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), de l'approbation du règlement d'emprunt et à la réalisation du projet.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-05-165

1.1.2. Surveillance des travaux

ATTENDU QUE par la résolution 2015-07-233, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour la surveillance des travaux dans le projet d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛT</u> (excluant les taxes)
Pluritec	1 047 864,50 \$
SNC-Lavalin inc.	823 092,60 \$
Tetra Tech QI inc.	998 000,00 \$
WSP Canada inc.	828 140,00 \$

ATTENDU QUE le comité de sélection a analysé les soumissions et a déclaré que les quatre (4) soumissions étaient conformes aux attentes et exigences contenues dans le document d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE suite à l'utilisation du système de pondération et d'évaluation, le contrat doit être adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit WSP Canada inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour la surveillance des travaux d'alimentation en eau potable, collecte et interception des eaux usées et piste cyclable à WSP Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de neuf cent cinquante-deux mille cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (952 153,97 \$), incluant les taxes, et ce, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), de l'obtention de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), de l'approbation du règlement d'emprunt et à la réalisation du projet.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-05-166 1.2. Acquisition de terrains

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux d'alimentation et distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées le long de la route Coulombe qui nécessitera de l'emplacement pour leur exécution ;

ATTENDU QU'à cet effet, il y a lieu de procéder à l'acquisition de terrains afin de mener à terme ledit projet ainsi que de permettre, entre autres, un futur développement résidentiel en périmètre urbain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition du lot 4 304 299 au cadastre du Québec, situé au 107, route Coulombe, propriété de Matériaux St-Isidore inc., d'une superficie de onze mille huit cent soixante-trois mètres carrés et dix dixièmes (11 863,10 m.c.) (127 693,35 p.c.), au coût de cent neuf mille huit cent seize dollars (109 816,00 \$), incluant les taxes s'il y a lieu, payable comme suit :

- 11 000,00 \$ à la signature de la promesse d'achat et de vente ;
- 15 323,00 \$ au 15 décembre 2016 pour compenser l'utilisation ;
- 15 323,00 \$ au 15 juin 2017 pour compenser l'utilisation ;
- le solde à la signature de l'acte de vente ;

et ce, aux conditions énoncées dans la promesse d'achat et de vente signée le 5 mai 2016.

QUE le conseil mandate Me Roger Plante, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-05-167 4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 HEURES 10.

Adopté ce 6 juin 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
